Accès à l'Interruption Volontaire de Grossesse dans la région OCCITANIE
En 2019

Les associations départementales du Planning Familial nous font part des difficultés que rencontrent les femmes pour une demande d'Interruption Volontaire de Grossesse (I.V.G.) lors des entretiens individuels dans leur permanence. Les écoutantes du Numéro Vert National, gratuit géré par le Planning Familial, font part également aux élu.es de la fédération régionale du Planning Familial d'OCCITANIE de la réalité du terrain pour l'accès à l'I.V.G. Une enquête est menée tous les ans à partir d'un questionnaire, par le Planning Familial des Pyrénées Orientales auprès des Associations départementales sur l'accès à l'IVG sur leur territoire.

Concernant les délais de prise en charge par les structures hospitalières pour un premier rendez-vous se situent en moyenne entre 6 et 15 jours.
Ce délai pendant les vacances estivales et les vacances scolaires de fin d'année peuvent dépasser largement deux semaines pour une IVG instrumentale. En dehors de ces deux périodes, il arrive que dans le centre I.V.G, sur demande du cadre, une sage-femme puisse être envoyer dans un autre service, ce qui amène des retards dans la prise du premier rendez-vous.

Il faut noter que l'IVG instrumentale est refusée au centre hospitalier de MILLAU au-delà de 12 semaines d'aménorrhée, voire même 10 semaines. Les personnes en demande d'IVG instrumentale sont obligées de s'adresser à l'hôpital de RODEZ ce qui augmente les difficultés pour les femmes surtout dans ce département compte tenu de la rigueur hivernale et, un surcroit de travail pour le CIVG de RODEZ.
Cette situation a été signalée lors du comité de pilotage à l'ARS en février 2019.

Le gynécologue du centre de périnatalité de FIGEAC dans le Lot n'accepte pas de réaliser les I.V.G. instrumentales. Les femmes sont obligées de se rendre à CAHORS à 1h30 de route qui est souvent très peu praticable en période hivernale.

Il faut constater que l'offre de la demande pour une I.V.G. médicamenteuse est de plus en plus facilitée par le nombre croissant de médecins et sage-femme qui conventionnent avec un centre hospitalier sur tout le territoire de l'Occitanie.

Cette situation ne doit pas occulter le fait que de plus en plus les femmes se voient refuser l'IVG instrumentale car elles sont encore dans les délais pour réaliser l'I.V.G. Médicamenteuse. Dans des centres hospitaliers de l'Occitanie, le choix des deux méthodes n'est pas proposé aux femmes qu'elles soient mineures ou majeures. Si des femmes insistent pour obtenir l'IVG instrumentale car elles sont informées de leur droit, le discours est alors très culpabilisant et dissuasif avec en plus de fortes mises en garde pour leur santé en insistant sur la dangerosité de cette méthode.

« Vous êtes trop jeune, la grossesse est trop avancée, vous prenez de gros risques »
« Arrête de faire l'amour... »
« Vous êtes trop jeune pour avoir des rapports sexuels et vous me faites perdre mon temps»
« Vous êtes inconsciente »

Ces propos sont inacceptables, de plus les femmes n'ont pas le choix de la méthode et ces propos augmentent leur culpabilité, ce qui ne leur permet pas d'aborder l'avortement sereinement.

La demande d'un bilan sanguin (BHCG) est obligatoire dans tous les centres hospitaliers de la région pour le premier rendez-vous. Certains exigent aussi l'échographie car manque de personnel pour la réaliser ou parce que l'échographe est peu disponible. Cela augmente les démarches pour les Femmes mineures et majeures et rallonge le délai pour le premier rendez-vous. Selon les périodes

un Rendez-vous pour une échographie en libéral peut aller jusqu'à 3 semaines. La synthèse d'accès à l'IVG réalisée par le Planning Familial et adressée à l'ARS pour le comité de pilotage de février 2019 faisait déjà état de ces difficultés. Il n'apparaît pas de changement catégorique concernant ces deux points.

Cette exigence ne permet pas à certaines de bénéficier de la prise en charge à 100 % car les praticiens dans les cabinets en libéral n'ont pas tous connaissance du code donnant accès à la gratuité. Cette démarche ne permet pas non plus de garantir toujours l'anonymat pour l'accès à l'I.V.G.

Le retour des femmes après une IVG médicamenteuse est l'absence d'information sur le déroulé de cette méthode et la prise en charge de la douleur. Certaines disent, nous aurions mieux gérer la douleur si nous avions été prévenue.

Les services d'accueil des C.I.V.G. des centres hospitaliers reçoivent énormément d'appels et les femmes mettent parfois une matinée pour obtenir le service. Cette situation procure de l'angoisse chez les femmes. Certaines se déplacent directement prendre rendez-vous au C.I.V.G. de peur de ne pas pouvoir réaliser l'IVG à temps.

Nous notons un besoin de formation des professionnels mais aussi des personnels des services d'accueil en matière d'écoute de ces demandes.

L'accès à l'IVG n'est toujours pas garanti, sans difficulté, dans notre région OCCITANIE. Le planning Familial le constate chaque jour que ce soit dans ses permanences ou encore lors des permanences du numéro vert national 0 800 08 11 11 « Sexualités, contraception, IVG » dans sa mission d'accompagnement des personnes à accéder à l'avortement, notamment dans certains territoires très étendues et les zones les plus rurales de nos départements. Nous constatons une inégalité d'accès aux droits à l'IVG et au choix de la méthode pour les femmes.

La culpabilisation, les demandes de justification sont toujours présentes, pourtant l'avortement est une solution à une grossesse non choisie, non voulue et l'accès à l'IVG est un droit fondamental.